

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Pouvoirs :	2
Absents non représentés	0

**DÉPARTEMENT  
CALVADOS  
ARRONDISSEMENT  
CAEN  
CANTON  
TROARN**

Envoyé en préfecture le 26/02/2024  
Reçu en préfecture le 26/02/2024  
Publié le 26/02/2024  
ID : 014-211407127-20240222-01CM2024006-DE



**EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22/02/2024**

Référence de la délibération : 01-CM-2024-006  
Date de convocation du CM : 16/02/2024

**DÉLIBÉRATION  
SÉANCE DU 22/02/2024**

**01-CM-2024-006 – Demande de subventions : Remise aux normes du terrain de football et création de vestiaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable émis par les commissions Finances, Personnel et Administration générale, d'une part, Transition écologique et Urbanisme, de seconde part, Bâtiments, Accessibilité, Emploi, Patrimoine et Anciens combattants, de troisième part, réunies conjointement le 14 février 2024,

**Considérant** que ces travaux de remise aux normes du terrain de football et de création de vestiaires sont nécessaires afin d'assurer la continuité de la validation de notre équipement sportif par la Ligue de football et l'accueil d'équipes féminines de plus en plus nombreuses,

**Considérant** que pour assurer le financement de ce projet la commune a besoin de subventions,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, par 27 voix exprimées, 21 pour, 6 contre (MM. Lemarchand, Thomas, Marie, Mme Demoy pour elle-même et pour Mme Loisel, Mme Lemaesquet),**

**Article 1 :** Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 820 057,80 € HT.

**Article 2 :** Approuve le plan de financement.

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL	328 023,12 €	40 %
Région			
Département			
Caen la Mer	Contrat de territoire	155 014,45 €	19 %
Fédération Française de Football	Fonds d'aide au football amateur	50 000,00 €	6 %
Agence Nationale du Sport	Plan « 5000 équipements – Génération 2024 »	123 008,67 €	15 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		164 011,56 €	20 %
Emprunt			
<b>Total HT</b>		<b>820 057,80 €</b>	<b>100 %</b>

**Article 3 :** **Autorise** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR/DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

**Le Maire,**



**Christian Le Bas**

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le  
et sa transmission au contrôle de légalité le.  
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication.